



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Délégation Académique
au
Numérique Educatif

Affaire suivie par :

Gilles JARRY
gilles.jarry@ac-guyane.fr
DAN

Tél. : 05 94 27 22 31

Réf. : 16-17/ 661 /GJ

BP 6011
97306 CAYENNE Cedex

Cayenne, le 06 mars 2017

Le Délégué Académique au Numérique

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Mesdames, Messieurs les référents pour les usages
pédagogiques numériques

Objet : Appel à Projets numériques pédagogiques.

La DANE dispose de crédits sur l'exercice 2017 à mettre en œuvre avant mai 2017 sous la forme de subventions dans le but de financer des projets numériques pédagogiques portés par les établissements du second degré.

Le développement des usages du numérique dans les enseignements est devenu une priorité pédagogique de l'éducation nationale afin de contribuer à rendre l'École plus efficace, plus juste et plus inclusive. Deux objectifs nationaux sont visés :

- le développement des usages du numérique éducatif à l'école,
- l'appropriation d'une culture numérique pour tous les élèves.

La stratégie numérique académique reprend ces objectifs dans sa feuille de route qui s'inscrit dans le projet académique 2014/2017 dont l'ambition est de renforcer la maîtrise de la langue française et d'encourager l'innovation pédagogique.

Le numérique change l'approche de la transmission du savoir et modifie l'acte pédagogique dans le quotidien de la classe. Au collège, il doit constituer un levier déterminant dans les apprentissages et l'acquisition des compétences et dans la liaison école-collège, pour œuvrer à une meilleure réussite de tous les élèves de Guyane.

Pour généraliser son intégration et sa pertinence dans les enseignements, il convient entre autres :

- de favoriser l'accès aux outils, services et ressources numériques ;
- de développer le travail collectif, collaboratif et la mutualisation des ressources ;
- de former et d'accompagner les personnels pour faire évoluer les pratiques pédagogiques et développer la pédagogie différenciée ;
- d'éduquer les élèves aux médias et à l'information, à l'usage responsable d'internet.

Par les crédits destinés au numérique, la DANE souhaite fortement subventionner des projets pédagogiques numériques qui vont dans ce sens. Le but est de soutenir les équipes pédagogiques engagées dans leur établissement dans le développement des usages du numérique au quotidien et d'impulser des pratiques innovantes sans toutefois, se substituer aux prérogatives de la collectivité territoriale qui a en charge l'équipement des établissements.

Ce courrier est accompagné d'une fiche de candidature à projets à me retourner avant le **31 mars 2017** avec les factures pro-forma (nécessité de faire au moins deux proforma différentes).

Une commission rectorale se tiendra au mois d'**avril 2017** pour examiner les différents projets en fonction des critères tels que :

- l'opportunité pour l'établissement ;
- le bilan des actions engagées et des projets numériques précédents ;
- la plus-value pédagogique apportée par l'acquisition de matériel ;
- l'implication des équipes dans le projet ;
- la capacité d'essaimage des usages du numérique.

Les subventions des projets retenus seront versées aux établissements pour que les matériels soient à disposition des professeurs à la rentrée 2017.

Je vous remercie, par avance, de diffuser le plus largement possible cette fiche de candidature à projets, auprès de vos équipes pédagogiques.

Le Délégué Académique au Numérique



Gilles JARRY